

Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire



Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris le, 15 mars 2010

**APRES LES MOBILISATIONS DU 9 ET 11 MARS
A LA JUSTICE ET A LA PJJ
FAISONS DU 23 UN TREMPLIN POUR CONTINUER !**

Les services de la PJJ sont soumis depuis plusieurs mois aux effets dévastateurs de la RGPP conjugués à la priorité du 100% pénal imposé par l'AC. Face à cela, de multiples actions ont été menées dans les régions, des grèves importantes ont eu lieu en décembre dans le Grand Ouest, dans les Bouches-du-Rhône et en Indre-et-Loire et Loir-et-Cher.

Fin janvier, la CAN du SNPES-PJJ a donc appelé les personnels « à construire une mobilisation dans la durée et un rapport de force susceptible d'obtenir l'arrêt du processus de restructurations et de fermetures de postes prévues pour 2010 ».

A partir de cette décision et de la prise en compte du fort mécontentement des personnels de la PJJ, mais aussi dans la perspective de la journée des professionnels de la Justice, le Bureau National du SNPES-PJJ a décidé d'appeler à la grève les 9 et 11 mars. Au-delà de notre implication logique dans la mobilisation Justice, nous avons considéré qu'un appel sur deux jours la même semaine était en cohérence avec les enjeux à la PJJ. En effet, la publication de la circulaire CAP met en évidence l'ampleur de la restructuration des services avec son cortège de suppressions de postes et de redéploiements qui traduisent le principe de mutualisation des moyens et du 100% pénal.

Les personnels ont exprimé massivement leur rejet de cette orientation pour la PJJ en étant en grève le 9 mars, le 11 mars et dans certains départements sur les deux journées. Le nombre de grévistes sur l'une ou l'autre des journées témoigne de la volonté des personnels de s'opposer tant aux restructurations qu'à leurs conséquences pour les agents.

Au niveau national, le nombre de grévistes est plus important pour la journée du 9 mars, mais dans trois régions la grève a été bien suivie le 11 mars : le Centre 21%, le Sud Est 20%, le Grand Nord 23%.

Dans plusieurs départements, plus du quart des personnels étaient en grève le 11 mars, parfois après l'avoir été le 9/03 : Cher et Indre 45%, Indre et Loir et Loir et Cher 42%, Loiret 29%, Saône et Loire 39%, Hérault 53%, Seine St Denis 28%, Ardèche 31%, Drôme 35%, Loire 32%, Puy de Dôme 36%, Bouches du Rhône 29%, Var 29%, Seine Maritime 40%.

C'est à partir de ces actions de grève que nous avons enfin obtenu sur plusieurs régions et parfois sous la pression d'occupation de DIR comme dans le Grand Ouest et le

Grand Nord, la liste des postes qui devraient être redéployés et les informations sur les conditions de ces redéploiements.

Une fois de plus, nous vérifions que l'administration n'entend que le rapport de force, ne serait-ce que pour obtenir des informations sur les projets détaillés de réorganisation et de redéploiement que nous réclamions depuis plusieurs mois.

La mobilisation des personnels de la PJJ doit se poursuivre car sans elle la marche forcée de la politique de la Direction de la PJJ ne pourra être stoppée. De plus nos mobilisations concourent et se renforcent du mouvement des professionnels de la Justice ainsi que de celui de l'ensemble des salariés.

A la PJJ, nous devons donc poursuivre nos initiatives dans les départements comme dans les régions à partir des AG, en intervenant dans les CTP, collèges de direction, réunions institutionnelles, en multipliant les actions de résistance et de blocage.

A la justice, fort du succès de la journée du 9 mars, nous défendrons la perspective d'une nouvelle journée associant cette fois-ci en plus grand nombre les personnels des services judiciaires et d'une montée nationale à Paris.

En ce qui concerne la journée interprofessionnelle du 23 mars, la coordination Justice a d'ores et déjà décidé de soutenir cette mobilisation.

Au plan de l'ensemble des salariés, la journée de grève du 23 mars, appelée par la CFDT, l'UNSA, FO, la CGT, la CFTC, la CGC, SOLIDAIRES et la FSU, est notre prochain rendez-vous de mobilisation pour défendre les salaires, les retraites, l'emploi et les services publics.

Cette journée, contrairement à celles de l'année passée doit trouver des prolongements pour enfin faire reculer le gouvernement sur ses politiques agressives de régression sociale.

Nous appelons les personnels à débattre dans les AG des formes de luttes à la hauteur des enjeux, et à multiplier les contacts avec les salariés du public et du privé et de leurs organisations, à prendre position sous forme d'adresse à l'ensemble des organisations syndicales pour qu'elles fixent un plan de riposte déterminée face aux projets du gouvernement et de Sarkozy.

Au travers de ces différentes initiatives, nous pourrons aussi consolider nos liens avec les autres professionnels de l'éducation et du travail social traversés par des remises en causes comparables des moyens de leurs services et de leurs missions.